



Vendredi 3 avril 2026, de 9h à 12h30, en visioconférence

Nouvelle permanence juridique

L'Agence organise une nouvelle permanence juridique en droit d'auteur et droit de l'édition vendredi 3 avril 2026. Assurée par un avocat, elle permet de répondre à une question juridique précise qui se pose dans votre activité. Inscrivez-vous pour réserver votre créneau !

Une permanence juridique pour les maisons d'édition, auteurs et autrices de la région

Cette permanence juridique permet de consulter gratuitement un avocat spécialisé pour répondre à une question en droit de l'édition, droit d'auteur et droit des contrats. Elle aura lieu **en visioconférence, le vendredi 3 avril de 9h à 12h30**, avec maître Simon Rolin, avocat en droit de l'art et de l'édition, qui exerce au sein du [cabinet d'avocats Alexis Fournol \(nouvel onglet\)](#).

Elle s'adresse en particulier aux maisons d'édition, autrices et auteurs installés en région qui rencontrent une problématique juridique précise en droit de l'édition, droit d'auteur ou droit des contrats.

Informations pratiques

- Consultation gratuite et inscription obligatoire (places limitées).
- Durée de la consultation : entre 20 et 30 minutes.
- Des documents ou pièces utiles pourront être transmis en amont du rendez-vous.
- Cette consultation juridique ne pourra donner lieu à la rédaction d'un acte ou d'un contrat.

Inscription

Pour réserver votre créneau, merci de remplir le **formulaire suivant**

Contact

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec **Alice Cornu, chargée de mission pôle économie du livre** : a.cornu@auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org

